

12345 Hydroponics

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 05/09/2016

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom commercial : N° 4 Grow Bloom Boost
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation consommateur
Utilisation de la substance/mélange : Engrais

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CIS PRODUCTS
32/34 rue de la Régalle
77181 COUNTRY - FRANCE
T 01 64 21 20 00
www.platinumhydroponics.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

12345 Hydroponics

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 05/09/2016

Version: 1.0

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acides humiques, sels de potassium	(n° CAS) 68514-28-3 (Numéro CE) 271-030-1	100	Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases H: voir section 16

3.2. Mélange

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Non applicable (produit aqueux non combustible).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non applicable (produit aqueux non combustible).

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Bottes, gants et lunettes.
Procédures d'urgence	: Délimiter la zone de danger. Tenir les récipients fermés.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
--------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
-----------------------	---

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir les récipients fermés.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains.

12345 Hydroponics

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Produit N° 12345 - 05/09/2016

Page 1 de 2

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver à l'abri du gel (éviter le gel durant l'entreposage). Conserver dans l'emballage d'origine.

Produits incompatibles : Acides forts. Acides.

Lieu de stockage : Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Humic Fulvic INTEGRAL	
NDSE pour les travailleurs	
toxicité orale	1,67 mg/kg mc/jour
toxicité pour la reproduction	0,42 mg/kg mc/jour
toxicité pour le développement	0,83 mg/kg mc/jour
NDSEs pour la population	
toxicité orale	0,83 mg/kg mc/jour
toxicité pour la reproduction	0.21 mg/kg mc/jour
toxicité pour le développement	0.42 mg/kg mc/jour
CPSE pour l'eau	0,077 mg/L
CPSE pour les usines de traitement des eaux usées:	10 mg/L

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Aucune donnée disponible

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 13

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1,14 (1,12 - 1,16)

Solubilité : Aucune donnée disponible

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Non applicable.

Propriétés comburantes : Non applicable.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

12345 Hydroponics

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 05/09/2016

Version: 1.0

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Humic Fulvic INTEGRAL	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (selon la méthode UE B.1 tris)
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (selon la méthode UE B.3)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Test réalisé sur des lapins (Méthode UE B.4) : Non irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Test réalisé sur des lapins (Méthode UE B.5) : Non irritant
Sensibilisation cutanée	: Essai sur ganglions lymphatiques locaux (EGLL, Méthode UE B.42) : non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Le produit n'est pas mutagène selon les tests réalisés suivant la Méthode UE B.13/14, la recommandation de l'OCDE 473 et la Méthode UE B.12.
Cancérogénicité	: Pas d'effets toxiques chroniques (NSENVoal: 500 mg/kg mc/jour – Méthode UE B.7 test).
Toxicité pour la reproduction	: Le produit n'est pas toxique pour la reproduction (test OCDE No. 421): NSENVoale: 250 mg/kg mc/jour NSENVoale: 500 mg/kg mc/jour donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Aucune donnée disponible
	: Aucune donnée disponible
Danger par aspiration	

:
Aucu
ne

12345 Hydroponics

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 05/09/2016

Version: 1.0

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Humic Fulvic INTEGRAL	
CL50 poisson	> 128 mg/l (selon la méthode UE C.1) Le produit ne présente pas de toxicité aigüe pour les poissons
CL50 invertébrés aquatiques	> 116 mg/l (selon la méthode UE C.2) Le produit n'est pas toxique pour les invertébrés aquatiques
CL50 algues aquatiques	100 mg/L (selon la méthode UE C.3) Le produit n'est pas toxique pour les algues aquatiques
CSEO algues aquatiques	77 mg/L (selon la méthode UE C.3)
CL50 micro-organismes aquatiques	1000 mg/L (selon la méthode UE C.11) Le produit n'est pas toxique pour les micro-organismes aquatiques
NSENV oiseaux	500 mg/kg mc/jour (selon la méthode UE B.1 tris) Le produit ne présente pas de toxicité aigüe pour les oiseaux

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Un test d'hydrolyse en fonction du pH réalisé sur le produit a montré un certain degré de persistance.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'est pas bioaccumulatif.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

12345 Hydroponics

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 05/09/2016

Version: 1.0

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Humic Fulvic INTEGRAL n'est pas sur la liste Candidate REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH Humic
Fulvic INTEGRAL n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH Ne
contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

1.1	Utilisation identifiée	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
7	Manipulation et stockage	Modifié	
10	Stabilité et réactivité	Modifié	

12345 Hydroponics

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 05/09/2016

Version: 1.0

13	Recommandations pour l'élimination des déchets	Modifié	
----	--	---------	--

Abréviations et acronymes:

	CLP: Classification, Labelling and Packaging (règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)
	REACH: enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals)
	CAS: Chemical Abstract Service Number (Numéro d'enregistrement auprès de la banque de données de Chemical Abstracts Service)
	ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
	IMDG: code maritime international des marchandises dangereuses
	IATA: Association internationale du transport aérien (Règlement aérien du transport de produits dangereux)
	RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses en Europe
	PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
	vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Autres informations : DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.

Textes des phrases R-, H- et EUH:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
H318	Provoque des lésions oculaires graves

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit